

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 22 AVRIL 1914

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1914.

(Voir les n^{os} 4-XIV, 32, session de 1913-1914, de la Chambre des
Représentants; — 36, même session, du Sénat.)

Présents : MM. VAN ZUYLEN, Président ; CARTUYVELS, CHEVALIER,
le baron DE NEVE DE RODEN, PORTMANS, SPEYER, VAN DER MOLEN
et KEESEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1914 s'élève à fr.	1,442,925
Les crédits alloués pour 1913 montent à	1,421,483
Augmentation . . . fr.	<u>21,442</u>

Cette augmentation se justifie comme suit :

DÉPENSES ORDINAIRES

Administration centrale.

ART. 2. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et
gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à
l'Administration centrale :

Crédit demandé pour 1914 fr.	1,138,015
Crédit alloué pour 1913	1,115,573
Augmentation . . . fr.	<u>22,442</u>

nécessitée par les augmentations normales à accorder en 1914.

ART. 10. — Dépenses imprévues non libellées au budget :

Crédit demandé pour 1914 fr.	1,000
Crédit alloué pour 1913	2,000
Diminution . . . fr.	<u>1,000</u>

autorisée par le peu d'importance des dépenses à imputer éventuellement
sur cet article.

Il en est qui ont objecté que le nombre des agents métropolitains était absolument trop considérable et constituait un gaspillage inutile des deniers publics. Ils attribuent l'abus à la centralisation excessive que nous avons pratiquée jusqu'à cette heure.

En présence des déclarations faites à la Chambre par l'organe du Gouvernement, cette critique n'a qu'une valeur rétrospective ; elle n'est plus pertinente à la situation nouvelle qui va s'ouvrir.

La centralisation, qui était un mal nécessaire au début, est sur le point de disparaître.

L'honorable Ministre, après avoir tracé les grandes lignes de la réforme qu'il compte introduire, ajoute : « Ces mesures entraînent la réorganisation du Ministère des Colonies. Ses différents services, quand la réorganisation sera achevée, ne seront plus que les conseillers du Ministre dans son rôle de gestion supérieure. Ils seront donc réduits au fur et à mesure de la réalisation des réformes que je viens d'esquisser et dont l'exécution méthodique exigera naturellement quelques délais. Nous comptons transporter d'abord en Afrique le service de l'exécution du budget. »

Ceux qui protestaient contre l'augmentation successive du personnel métropolitain, ont donc lieu d'être pleinement satisfaits.

Mais au moment où une ère nouvelle va prendre cours, il convient, pour être juste, de rendre hommage à l'activité prodigieuse des agents de l'Administration centrale. Lorsqu'on lit attentivement les rapports annuels déposés devant les Chambres sur la gestion du Congo, on s'aperçoit que leurs fonctions n'ont pas été des sinécures. Pour organiser la colonie et adapter le régime ancien au régime nouveau, ils ont réalisé, depuis bientôt six ans, une somme de travail colossale dont l'opinion doit leur tenir compte.

Transporté en Afrique, ce travail se fera dans des conditions objectives plus avantageuses et son rendement sera meilleur ; mais le chiffre global des traitements sera-t-il notablement diminué ? Il est permis de poser la question ; l'avenir la résoudra.

Le budget métropolitain fut voté à la Chambre par 79 voix contre 53 et 10 abstentions.

La Commission vous propose de l'adopter également.

Le Rapporteur,
E. KEESEN.

Le Président,
E. VAN ZUYLEN.